



MISSIONNAIRE DE LA SAINTE FACE

BIENHEUREUSE MARIA PIERINA DE MICHELI

Revue trimestrielle des Sœurs Filles de l'Immaculée Conception de Buenos Aires

ANNÉE XXIX - Nouvelle série

Autorisation Tribunal de Rome n° 201/2009 du 18/06/2009

Via Asinio Pollione, 5 - 00153 Rome - Tél. 06.5743432



Avec l'approbation du Vicariat de Rome

Directeur responsable: Nicola Gori

Pour demander la vie, les images de la Bienheureuse, ainsi que pour signaler les grâces et les faveurs obtenues par son intercession, s'adresser à: Filles de l'Immaculée Conception de Buenos Aires – Via Asinio Pollione, 5 – 00153 Rome
Email: madrepiarina@gmail.com

C/C postale 82790007

C/C postal 82790007 – C/C bancaire IBAN IT84C020080329800004059417 de la UNICREDIT BANCA

Maquette et mise en page: Raffaele Gitto - Foggia

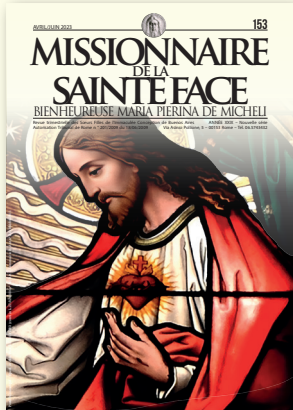
Typographie Ostiense – Roma – Via P. Matteucci, 106/c

Fini d'imprimer au mois de juin 2023



MISSIONNAIRE DE LA SAINTE FACE

BIENHEUREUSE MARIA PIERINA DE MICHELI



153

AVRIL/JUIN 2023

SOMMAIRE

LE DON DE L'INDULGENCE
AU CŒUR DU MYSTÈRE
DE LA REDEMPTION

Cardinal Mauro Piacenza

3

LA VICTOIRE
DE L'ESPRIT DU CHRIST

Père Luca di Girolamo

12

Mai est un mois cher à la Bienheureuse Maria Pierina De Micheli. En effet, le 23 mai 1915 elle prononça ses vœux perpétuels dans la Congrégation des Filles de l'Immaculée Conception de Buenos Aires. Elle entra ainsi définitivement dans l'Institut fondé à Buenos Aires par la Vénérable Mère Eufrasia Iaconis. Sa donation à Dieu sera totale et, à partir de ce moment, elle professa les vœux religieux de pauvreté, chasteté et obéissance parmi les Filles de l'Immaculée. Son existence devint une offrande d'amour et de sacrifice permanente, non seulement pour imiter l'exemple de Marie et se confier à ses soins maternels, mais pour diffuser la dévotion à la Sainte Face de Jésus, selon ce que lui avait demandé la Vierge elle-même.

Nous savons combien elle prit cet engagement à cœur et comment elle le réalisa avec zèle et courage, malgré toutes les difficultés et les obstacles. Dans son journal, nous apprenons que ne manquèrent pas les souffrances spirituelles et les attaques du démon, qui ne voulait pas que l'on diffuse la dévotion à la Sainte Face. Toutefois, la Mère Maria Pierina ne perdit jamais l'espérance et elle s'abandonna toujours avec confiance au Seigneur, même quand l'épreuve devint plus dure et que tout sembla s'effondrer sur elle.

Ceux qui connaissent la vie de la Bienheureuse considèrent donc le mois de mai comme d'une importance fondamentale pour son existence, étant donné que la promesse des vœux l'inséra définitivement dans un projet de Dieu et la rendit ouverte à l'écoute de l'Esprit.

Il est opportun de rappeler que la vie spirituelle de la Mère était caractérisée par la fréquence des Sacrements, en particulier l'Eucharistie et la Confession. D'où l'invitation à réfléchir sur le don des indulgences que l'Eglise offre à ses membres pour les libérer de toutes les scories du péché. Il vaut la peine de profiter de cette richesse pour notre vie spirituelle.

La rédaction



LE DON DE L'INDULGENCE AU CŒUR DU MYSTÈRE DE LA REDEMPTION

Nous publions la « Lectio Magistralis » du Cardinal Mauro Piacenza, Pénitencier majeur, prononcée à l'occasion du cours du XXXIIIe Cours sur le For Interne, organisé par la Pénitencerie apostolique, le mardi 21 mars 2023.

Le thème de cette *Lectio* est le don de l'indulgence.

On peut se demander quel en est le sens, à une époque marquée par un sécularisme de plus en plus effrayant, qui rend les hommes en général, et parfois nos fidèles eux-mêmes, incapables d'élever leur regard vers le Ciel, tout entiers tournés vers les choses terrestres, vers les besoins terrestres assurément nécessaires, mais distraits de l'Unique nécessaire, de ce qui est vraiment indispensable: le regard

vers le Ciel et le rapport personnel avec Dieu.

À une époque sécularisée telle que la nôtre, l'approfondissement de ce thème, en particulier pour les ministres de la réconciliation, revêt



justement une profonde valeur prophétique.

Je diviserai la *Lectio* en trois parties, en examinant d'abord l'horizon doctrinal, puis l'horizon historique, et enfin l'horizon spirituel et pastoral.

1. L'horizon doctrinal

« L'indulgence est la remise devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés, déjà effacés quant à la faute, que le fidèle, bien disposé et à certaines conditions déterminées, reçoit par l'intervention de l'Église qui, en tant que ministre de la rédemption, distribue et applique avec autorité le trésor des satisfactions du Christ et des Saints » (*Enchiridion Indulgentiarum*, n. 1).

Comme on le voit, nous sommes au cœur du mystère de la Rédemption, au cœur de l'œuvre du Christ incarné, mort et ressuscité pour nous et pour notre salut.

Pour comprendre la doctrine des indulgences, il est particulièrement important de tenir compte de la « dimension temporelle », à laquelle le texte fait référence et qui rappelle un fait souvent négligé aujourd'hui : la dimension historique structurelle du christianisme.

Les nombreuses « réductions » de la foi catholique



que nous avons sous les yeux : de la réduction moraliste à la réduction spiritualiste, de la réduction sociale à la réduction humanitaire, nous invitent avec une urgence toujours plus grande à éviter soigneusement les erreurs, et même les hérésies, qui par le passé se sont révélées dévastatrices. La dimension historique du christianisme est le premier grand antidote contre toute tendance gnostique ou position explicitement gnostique, qui pousse finalement l'homme à de fausses conceptions auto-réparatrices liées à la connaissance subjective.

Si le salut n'est pas lié à l'événement historique de l'incarnation du Christ et de sa mort sur la Croix – et bien sûr de sa Résurrection – ce n'est pas le salut chrétien ! De trop nombreux côtés, les sirènes du monde sonnent à l'unisson pour que la foi dans le Christ ressuscité soit réduite à un vague déisme, vidé de l'événement de l'Incarnation, moraliste, mais sans les raisons d'une morale authentique, et avec un vague relent thérapeutique, liant le jugement du vrai et du bien uniquement au sujet et à sa propre « perception changeante ».

Nous savons combien ce danger peut être mortel pour nos âmes et pour celles des fidèles qui nous sont confiés. Le danger est très courant et il est nécessaire et urgent de toujours répéter que le Christ est l'Unique Sauveur et qu'il n'y a de salut qu'en Lui. Toute autre possibilité de salut, si elle est réalisée, ne l'est que par les mérites du Christ sur la Croix et pas sans la médiation de son Corps qui est l'Eglise.

Notre Rédempteur, vrai Dieu et vrai Homme, s'est donné tout entier, a versé son sang pour le salut de l'humanité. Ce sang, dont une seule goutte aurait pu sauver le monde (« *Cuius una stilla saluum facere totum mundum* »), a été abondamment, voire totalement versé par notre Rédempteur, dans une surabondance de miséricorde dont nous ne pourrions jamais être suffisamment conscients, ni suffisamment reconnaissants.

Et l'Eglise est la première gardienne de cette abondance de miséricorde, perpétuellement actualisée et renouvelée dans le sacrement de la Réconciliation. C'est pourquoi, « avec autorité », c'est-à-dire en usant de l'autorité apostolique que le Christ lui-même lui a conférée, l'Eglise, avec sagesse et prudence, puise dans le trésor de la Miséricorde divine, non seulement le pardon des péchés commis par les fidèles après le Baptême, mais aussi la rémission des peines temporelles qui sont liées à ceux-ci.

L'annonce joyeuse des indulgences n'est donc qu'une seule: il est possible de devenir saint et il est possible de vivre saintement déjà dans cette vie terrestre, en accueillant, chaque fois que cela est nécessaire, le don de la Miséricorde divine et en vivant en permanence dans l'étreinte aimante de Dieu, qui nous renouvelle toujours son « oui », également à travers le don des indulgences.

Dans un environnement sécularisé également dans le langage, comme celui dans lequel nous sommes plongés, il n'est pas facile de parler d'indulgences ou de remises de peines temporelles. Je pense cependant que nous pouvons présenter de manière adéquate cette donnée de la foi, en l'interprétant selon une clé relationnelle: de même que la bien-aimée a toujours le cœur ouvert à l'égard de son bien-aimé et aspire à lui, de même l'âme est appelée à une tension permanente vers son Seigneur; une tension nourrie, orientée et soutenue en permanence par le don ecclésial de l'indulgence.

Ce sont en particulier les indulgences partielles (que je pourrais aussi appeler « indulgenze feriali »), que nous pouvons obtenir plusieurs fois dans la journée, par une prière jaculatoire, un geste de pénitence, la lecture d'un verset de l'Écriture, un acte de charité, qui maintiennent

constamment notre cœur ouvert à Dieu et notre regard tourné vers le Ciel.

Et qu'est-ce que la vocation à la sainteté si ce n'est l'appel à regarder vers le haut, à avoir le cœur blessé et donc ouvert à Notre Seigneur et à Sa Sainte Mère, en orientant chaque geste, chaque parole, chaque souffle vers l'Unique dont nous avons besoin, vers le Seigneur et Sauveur de notre vie, de l'Eglise et du monde?

Si nous nous arrêtons un instant pour réfléchir, il apparaît clairement, en même temps que l'émerveillement pour l'œuvre de la Création et de la Rédemption, que les indulgences ne se situent pas seulement dans la sphère rédemptrice, mais que leur richesse nous propulse dans le troisième grand mouvement de l'histoire du salut: la sanctification. En ce sens, les indulgences conservent certainement une valeur expiatoire, mais il est toujours également opportun de mettre en évidence leur valeur relationnelle et spirituelle, et donc de soutien pour le chemin personnel de sanctification.

Un dernier élément doctrinal des indulgences, que je tiens à souligner, est leur dimension profondément ecclésiale et temporellement transversale. Les indulgences sont en effet



un don que l'Église fait, en puisant dans le trésor incommensurable de la Miséricorde divine; elles suscitent donc dans le cœur du fidèle cette gratitude du fils envers la Mère qui pourvoit à tous ses besoins. En même temps, elles renforcent la *communio sanctorum*, la communion des saints, car elles s'appliquent aussi à nos frères et sœurs défunts, encore sur le chemin de la purification vers la pleine vision béatifique. En ce sens, les indulgences franchissent et abolissent presque les limites spatio-temporelles de notre existence terrestre et sont comme une anticipation de la vie ressuscitée, que nous avons déjà reçue dans le saint baptême et dont, trop souvent, nous ne sommes pas suffisamment conscients.

Il est évident que la catéchèse sur les indulgences peut – et doit sans doute – être un point d'arrivée postérieur à l'annonce du Christ, de son œuvre de salut, de l'Église comme son Corps visible, des sacrements et en particulier de l'Eucharistie, comme actualisation de l'œuvre du Christ, de la résurrection de la chair et de la vie éternelle, sans laquelle il est pratiquement impossible de parler d'indulgences.

Cependant, la curiosité et la dévotion des gens

peuvent aussi souvent suggérer le chemin inverse, c'est-à-dire qu'à partir d'une explication appropriée d'une pieuse pratique indulgente, il est possible d'annoncer la grandeur du mystère de la rédemption et, avec lui, celui de la sanctification.

2. L'horizon historique

D'un point de vue historique, il est indispensable, lorsque nous parlons d'indulgences, d'éviter un double réductionnisme: celui qui ne voudrait pas voir les limites et parfois même les abus, qui ont existé dans l'histoire, et celui, opposé, qui diaboliserait leur utilisation, en souhaitant leur extinction.

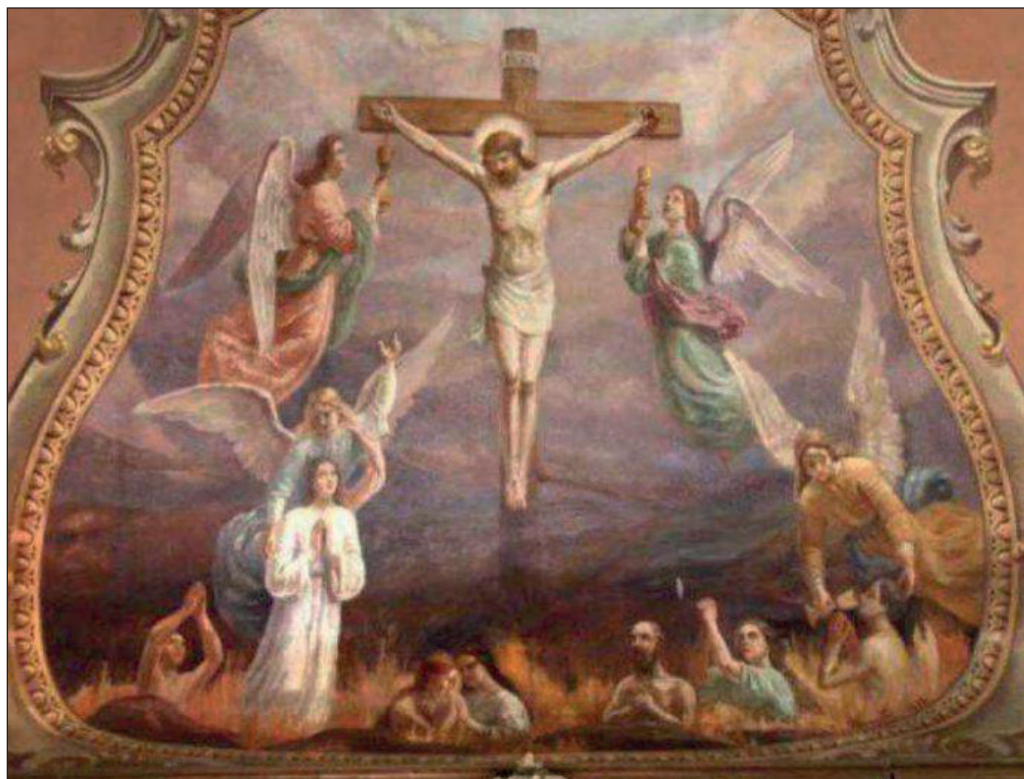
Ces deux positions ne répondent ni à la réalité historique ni à la substance théologique de l'indulgence.

Je n'ai pas l'intention de vous offrir une analyse approfondie de l'histoire des indulgences dans l'Église, mais nous pouvons dire qu'il y a eu une prise de conscience progressive par l'Église de l'immensité de ce trésor de la Miséricorde divine et du pouvoir qui en découle d'y puiser pour le bienfait des fidèles.

Si depuis le premier siècle, les chrétiens persécutés ont toujours élevé leurs prières d'intention également pour leurs frères défunts, il faut attendre le XI^e siècle pour rencontrer les indulgences proprement dites, qui sont toutefois les « filles » des redemptions, en usage depuis le VIII^e siècle dans les milieux monastiques irlandais, auxquels nous devons d'ailleurs la confession auriculaire.

Il est certain que la « monétisation » des indulgences, c'est-à-dire la traduction en offrandes tarifées de la pénitence due pour les péchés, a assurément connu au cours des siècles de très graves abus, toujours pourtant explicitement déplorés et ne représentant jamais l'esprit authentique des indulgences. Il faut cependant reconnaître que la volonté de contribuer aux besoins de l'Église par des offrandes financières, et d'y investir des fortunes considérables, indiquait l'existence d'un contexte culturel, social et religieux dans lequel l'horizon suprême était le salut éternel, pour lequel il était également possible de sacrifier d'immenses fortunes terrestres. Ce seul fait – qui n'est certainement pas destiné à absoudre les nombreux abus commis au cours de l'histoire –, comparé à la situation actuelle de nos sociétés, suffit pour comprendre le renversement radical de cet horizon.

Il ne faut pas ensuite tomber dans l'erreur réductrice qui consisterait à écarter et à taire hâtivement la question des indulgences, au nom d'un œcuménisme mal compris avec les communautés de la Réforme. En effet, nous savons que dans ces milieux non seulement



les indulgences ont été délégitimées, mais l'action sacramentelle même de l'Eglise, dotée par le Christ du pouvoir d'accomplir le salut obtenu par Lui, a été incroyablement réduite et amputée, sans parler de la fonction de la Tradition et du Magistère.

Le Concile de Trente a réaffirmé que « l'usage des indulgences doit être conservé parce qu'elles sont souverainement salutaires pour le peuple chrétien et approuvées avec autorité par les saints Conciles, tout en condamnant ceux qui affirment l'inutilité des indulgences et nient le pouvoir existant dans l'Eglise de les accorder » (*Décret sur les indulgences*, Denzinger n. 1835).

Vatican II a fait de même, demandant à l'Autorité suprême de l'Eglise de reformuler et de simplifier organiquement et synthétiquement la doctrine sur les indulgences; une sollicitation qui allait conduire à la promulgation de la Constitution apostolique « *Indulgentiarum doctrina* » du Saint-Père Paul VI, le 1er janvier 1967. L'*Enchiridion Indulgentiarum* est un écho direct et une traduction pastorale de cette Constitution apostolique.

3. L'horizon spirituel et pastoral

Je crois que les pasteurs de l'Eglise, en plus de connaître l'histoire authentique des indulgences pour pouvoir répondre raisonnablement et sereinement aux objections idéologiques qu'ils pourraient rencontrer, peuvent et doivent connaître de manière adéquate aussi bien la Constitution apostolique du Saint-Père Paul VI que le texte exact de l'*Enchiridion*, pour au moins le mentionner dans leur prédication et leur catéchèse et, surtout, pour en faire un usage in-



telligent dans le dialogue de la direction spirituelle, de la catéchèse et peut-être de la Confession sacramentelle elle-même.

En effet, dans le parcours important qui conduit de l'attrition à la contrition, de la douleur imparfaite pour les péchés à la conscience qu'ils offensent le Seigneur Dieu, un confesseur attentif et équilibré, capable de montrer la distance réelle que le péché met entre le fidèle et Dieu et, en même temps, comment la Miséricorde divine est gratuitement et constamment en mesure de combler cette distance, peut jouer un rôle fondamental. Ici aussi, un équilibre constant est nécessaire, car la joie du pardon est directement proportionnelle à la conscience lucide, parfois désenchantée et même crue, de la gravité du péché commis. Il ne faut pas penser que sur le plan doctrinal et sur le plan pastoral l'équivoque sur le jugement des actes de péché et leur identification claire puisse aboutir à des fruits positifs.

Ce n'est pas de la miséricorde que de mentir sur le péché, et cela l'est encore moins de laisser les fidèles dans un état de péché à cause de la peur du confesseur de parler aux fidèles comme un père faisant autorité et

un médecin attentif.

Seule une miséricorde mal comprise, dépourvue de réalisme chrétien, peut renoncer à la tâche très sérieuse de juge et de médecin que le Christ confie aux Apôtres et à leurs successeurs. Que le Christ confie à tout confesseur!

En utilisant tous les moyens du dialogue fraternel, de l'authentique paternité spirituelle, en aidant les fidèles à percevoir l'infinie bonté de Dieu et la disponibilité permanente du Seigneur à couvrir et à détruire, par le feu de sa Miséricorde, tout péché, le prêtre a personnellement le grave devoir d'avertir le pécheur de la gravité de son état, et s'il ne le fait pas, il en répondra lui-même devant Dieu.

C'est dans cet horizon de paternité authentique et de *parhésie* évangélique, qu'il me semble que l'on peut situer le rôle médicinal de l'indulgence. D'une part, elle montre le poids du péché qui, même absous, comporte une peine qui doit être expiée, réparée, pour le salut intégral de la personne. D'autre part, elle montre la grandeur, l'ampleur et la profondeur de la Miséricorde divine qui, voulant que tous les hommes soient sauvés, dispose de la possibilité objectivement extraordinaire de voir se dénouer, dès cette vie terrestre, les chaînes des peines dues pour les péchés.

Ce qui ressort, à cet égard, c'est toute l'urgence d'une formation adéquate pour tous les pasteurs de l'Église; non seulement une formation académique, sur laquelle il y aurait déjà beaucoup à dire, mais aussi – et je dirais surtout – une formation pastorale. Et même si ce terme – « pastoral » – a été et est encore largement galvaudé, en lui attribuant toute la créativité subjective injustifiée possible, au nom d'une soi-disant proximité avec les gens inefficace, nous savons bien que tout ce qui est pastoral ne peut que renvoyer à l'unique Bon Pasteur.

L'attention à la doctrine des indulgences maintient à un niveau élevé la spiritualité du prêtre, qui sait que chaque jour, surtout à travers l'exercice du ministère qui lui est confié, il peut obtenir une indulgence plénière pour lui-même ou pour un fidèle défunt, et que plusieurs fois par jour il peut obtenir des indulgences partielles simplement en étant ce qu'il est. Une indulgence partielle peut en effet être liée à une catéchèse, offerte ou reçue, à la récitation pieuse du *Magnificat*, au *Sub tuum praesidium*, ou même simplement au signe de croix. Combien de fois le prêtre fait-il le signe de croix au cours de sa journée, depuis le moment où il ouvre les yeux le matin, avant même de quitter son lit, jusqu'au moment où il les ferme le soir, confiant toute son existence à la Miséricorde divine avec le *Nunc dimittis*.

Si la qualité de la vie spirituelle des prêtres, également à travers la connaissance, la familiarité et l'utilisation des indulgences, est élevée, le saint peuple de Dieu en bénéficiera également.

Les conditions posées pour l'obtention des indulgences sont un juste chemin pastoral et spirituel à parcourir constamment, aussi bien en tant que ministres sacrés qu'en tant que fidèles laïcs.

Les conditions de la confession, de la communion, de la récitation du Credo et de la prière selon les intentions du Souverain Pontife, toutes ensemble, représentent un véritable itinéraire spirituel, capable, s'il est correctement suivi, de passer de l'inimitié avec Dieu à la pleine communion avec Lui, de l'éloignement du péché, même mortel, à l'étreinte bienfaisante de la Miséricorde divine.

La confession sacramentelle apporte en effet la rémission de tous les péchés, mortels et véniels, commis depuis la dernière confession, et exige du pénitent une

véritable douleur pour ces péchés, qu'elle soit d'attrition ou de contrition, condition indispensable pour être valablement absous, ainsi que l'intention, fondée sur la valeur irremplaçable de la liberté personnelle, de ne plus pécher. Si saint Jean-Marie Vianney rappelle que « Dieu nous pardonne même s'il sait que nous pécherons à nouveau », un rôle fondamental est à reconnaître, précisément en raison du respect dû au don ineffable de la liberté



que Dieu nous a fait, à l'intention présente de ne pas continuer à commettre les péchés que l'on confesse. L'écho de cette disposition fondamentale se retrouve également dans la demande, typique pour l'obtention de l'indulgence plénière, du « détachement de toute affection envers le péché, même véniel ».

Cette dernière condition semble être, entre toutes, l'une des plus difficiles à réaliser, car la persistance d'un détachement aussi radical ne semble pas relever d'une évaluation personnelle immédiate et simple. Elle doit cependant se fonder sur l'acte personnel de la volonté: si le croyant veut être détaché de toute affection pour le péché, il l'est déjà dans les faits.

La deuxième condition – la réception de la Communion sacramentelle – fait reposer l'expérience de l'indulgence sur la communion la plus élevée que l'on puisse avoir avec le Seigneur au cours du temps de la vie terrestre: la Communion eucharistique, qui est aussi une communion physique. Dieu seul sait quel effet extraordinaire peut avoir la pieuse réception de la Communion eucharistique, par laquelle Dieu lui-même, incarné, mort et ressuscité, dans son vrai Corps, son vrai Sang, sa



vraie Ame et sa vraie Divinité, s'unit à sa créature en lui donnant sa propre forme, c'est-à-dire en la christifiant. Puisque le Père reconnaît dans ses créatures l'image du Fils, il est clair que la conformation progressive au Christ, déterminée avant tout par l'union sacramentelle avec Lui et mise en œuvre et manifestée à travers une existence vécue sous le signe de la fidélité à Sa Parole, est la condition primordiale de la pleine communion avec Dieu, que nous appelons la Vie éternelle et le Paradis.

La prière du Credo enracine donc l'indulgence dans la profession de foi objective de l'Eglise. A notre époque, trop de dérives morales et doctrinales ont obscurci et voilé le visage de l'Epouse du Christ! La profession ferme et humble de la foi de Nicée-Constantinople, avec la conscience, en

particulier pour nous ministres, de son importance et du chemin que l'Eglise a parcouru dans les premiers siècles pour y parvenir, devient une condition pour l'obtention du don de l'indulgence. Comme pour dire qu'on ne peut pas séparer l'orthodoxie de l'orthopraxie, que ce soit en faveur de l'orthodoxie, comme cela peut arriver parfois, ou encore moins en faveur d'une prétendue orthopraxie, comme si une certaine manière d'agir du chrétien pouvait justifier ou « couvrir » des lacunes ou des manquements dans la foi.

Ce deuxième aspect de la question semble un risque particulier aujourd'hui, surtout dans un contexte où la grave sécularisation dans laquelle nous sommes plongés pourrait nous pousser à vouloir ou à devoir justifier notre existence, en tant qu'Eglise et en tant que pasteurs, en fonction d'une efficacité sociale présumée de notre existence et de nos actes.

Il n'en est rien!

Nous sommes prêtres pour donner la Vie éternelle au monde!

L'Eglise existe pour annoncer aux hommes le salut en Jésus-Christ et pour le leur donner à travers la célébration des sacrements. Tout le reste, bien que beau et assurément nécessaire, est une conséquence, une extension du Royaume de Dieu qui découle de la foi.

La profession du Credo inscrit, implicitement ou explicitement, le chemin de l'indulgence dans la foi bimillénaire de l'Eglise, en mettant le fidèle à l'abri des déviations possibles ou des affaiblissements constants auxquels l'authentique profession de foi peut toujours être sujette.

Enfin, la prière aux intentions du Souverain Pontife rappelle un double aspect. Le premier se réfère à l'autorité de Pierre, qui seul a le pouvoir de puiser abondamment dans le trésor de la Miséricorde divine, en accordant aux fidèles qu'il confirme dans la foi le don des indulgences.

Le second aspect, que nous pourrions peut-être définir comme « d'en bas », concerne l'âme du fidèle pénitent individuel qui demande l'indulgence: il est appelé à s'ouvrir au don de la communion hiérarchique, sachant que dans l'Eglise il y a un ordre, établi par le Christ lui-même, que personne ne peut jamais changer; que le pouvoir même de l'Eglise se limite à ce que le Christ lui a confié et dit, et qu'elle ne peut jamais aller à l'encontre de la Parole de son Seigneur: elle peut l'approfondir, elle peut en comprendre plus clairement les raisons et les perspectives, elle peut l'interpréter *in hodiernis adiunctis*, mais jamais l'Eglise ne peut aller à l'encontre de ce que le Christ lui a explicitement dit.

En ce sens, prier selon les intentions du Saint-Père est

un acte de confiance demandé aux fidèles envers le successeur de Pierre, dont l'intention ne peut d'ailleurs être autre que la diffusion de l'Évangile, l'unité de l'Eglise et le salut éternel des âmes.

Nous pourrions dire, de manière synthétique, qu'il n'y a en fait qu'une seule condition pour recevoir l'indulgence plénière, qui peut être reconnue dans la communion: dans la communion sacramentelle, à travers la Pénitence et l'Eucharistie; dans la communion de l'unique foi, à travers le Credo; dans la communion hiérarchique, à travers la prière pour la personne et selon les intentions du Pontife romain.

Il pourrait alors sembler que l'obtention des indulgences soit davantage l'aboutissement d'un chemin d'ascèse exigeant que le don gratuit découlant de la Miséricorde divine. Mais il n'en est rien.

La tendre Bonté de Dieu, qui donne tout gratuitement, demande et respecte simplement le « oui » timide de l'homme, l'acceptation timide de notre liberté blessée, mais pourtant capable de s'ouvrir à l'horizon infini de l'Amour, qui s'est rendu visible en Jésus-Christ, fait chair dans le sein de la Bienheureuse Vierge Marie.

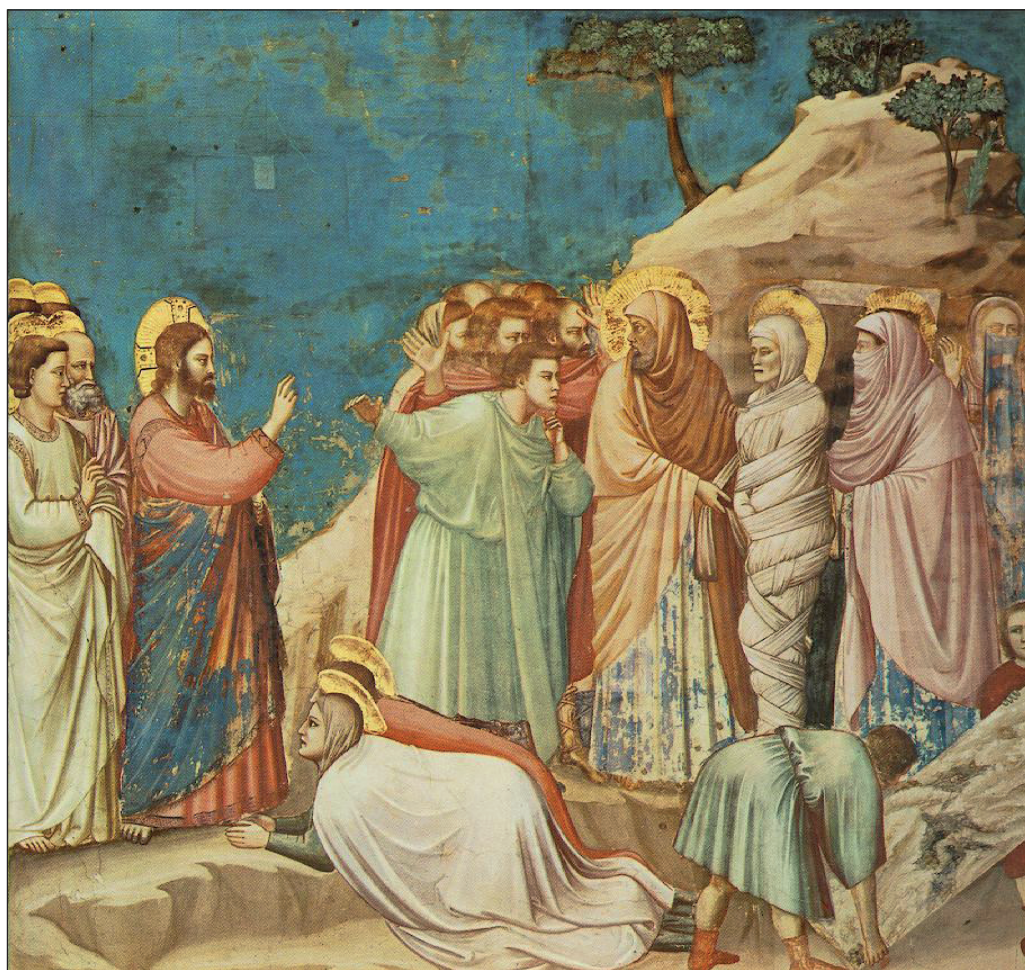


LA VICTOIRE DE L'ESPRIT DU CHRIST

Nous publions ci-dessous l'homélie prononcée par le Père Luca di Girolamo, des Serviteurs de Marie, le dimanche 26 mars 2023, dans la chapelle de l'Institut du Saint-Esprit à Rome.

Nous sommes le dernier dimanche du Carême, lors duquel le message de la liturgie de la Parole est la vie. L'histoire de Lazare nous donne l'espoir que la dernière parole du

Seigneur est la Vie, remplie de lumière et irriguée par l'eau de l'Esprit. Cette richesse nous permet de nous détacher plus facilement du péché, pour lequel nous demandons pardon.



L'épisode de Lazare conclut le cycle dominical du Carême et nous présente le troisième élément clé de Pâques, qui est substantiellement le plus important et le plus décisif, à savoir la Vie: « Je suis la résurrection et la vie » dit le Seigneur et il est évident que se lier à Lui par la foi signifie recevoir une partie de ce don que le Seigneur nous offre et qui dépasse les limites de la nature que nous connaissons.

Cette fois aussi, comme ce fut le cas pour les deux autres épisodes que nous avons vus les troisième et quatrième dimanches, l'intervention en paroles et en actes de Jésus s'inscrit avec force, et en même temps avec délicatesse, dans une situation de négativité: dans l'épisode de la Samaritaine l'ambiguïté domine et dans celui de l'aveugle-né l'impossibilité de voir.

Aujourd'hui, nous avons deux éléments qui nous font vraiment peur et qui sont le terrain dans lequel se déroule l'action de Jésus: la maladie et la mort. Sur ces réalités dérangeantes, Jésus accomplit son signe.

Dimanche dernier, les disciples ont demandé si le péché avait conditionné la naissance de l'aveugle et Jésus avait donné la réponse que nous retrouvons également aujourd'hui: « Cette

maladie est pour la gloire de Dieu ».

Une réponse humainement déconcertante, mais qui nous signale une nouvelle manière de vivre la réalité. Mais c'est cependant également une phrase que nous pourrions faire nôtre aujourd'hui en pensant à la gloire de Dieu, en l'identifiant peut-être avec la fin d'une situation particulière que nous sommes en train de vivre, comme peut l'être, par exemple, une guerre.

Mais Jésus va au-delà avec toute sa charge d'humanité qui le conduit à s'émouvoir, mais sans que ce sentiment et cette réaction – tout à fait compréhensible, puisqu'il s'agit d'un ami – le détournent du dessein qu'il partage avec le Père. En outre, il rappelle aux disciples que le bien et la lumière sont associés entre eux et que l'on ne peut pas agir positivement en restant dans la nuit de l'existence. Un aspect que nous avons entendu aussi bien dans l'épisode de la Samaritaine que dans celui de l'aveugle: la lumière est la présence de Jésus («Je suis la lumière du monde»), les ténèbres font allusion à son absence apparente durant la mort sur la Croix, quand Il semble inactif. Cela a une signification précise!

Jésus semble tout d'abord ne pas manifester un grand intérêt pour son ami.

Il agit – non sans signification – le troisième jour, celui de Pâques, qui est celui où la vie est retrouvée. Il y a l'annonce d'une maladie et de la mort qui s'ensuit et il y a une perte

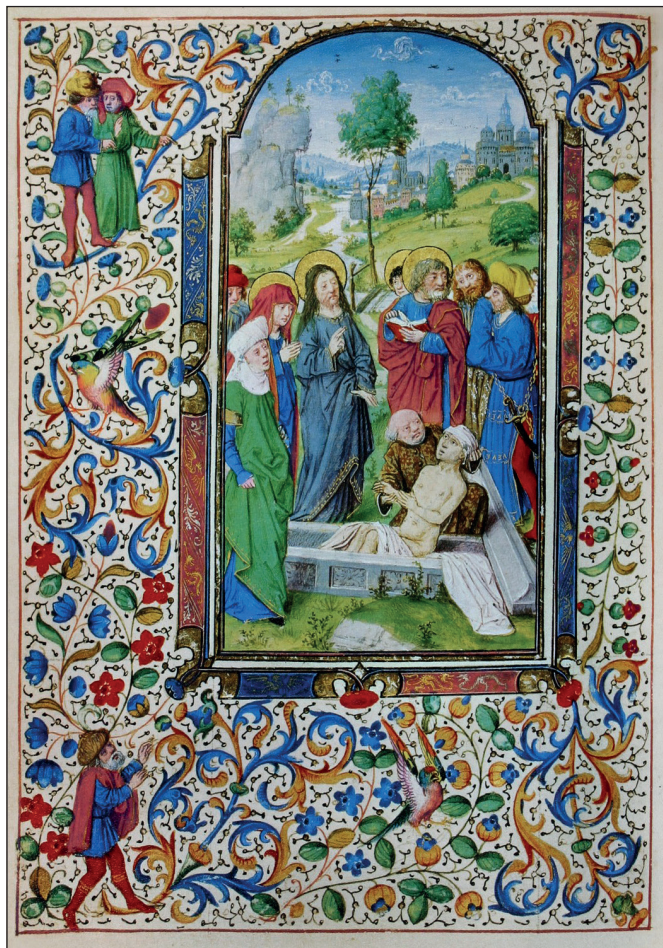


apparente de temps dont Jésus semble presque se réjouir: «Lazare est mort, et je me réjouis pour vous de n'avoir pas été là-bas, afin que vous croyiez».

Ce sont des paroles fortes, comme une bombe contre l'attente du bien que ce Jésus pouvait accomplir. Mais si y l'on réfléchit attentivement, c'est la réponse forte que Jésus avait donnée au diable – lors de l'épisode des tentations –, qui lui avait ordonné de se jeter du haut du temple pour accomplir un miracle à peu de frais. Il n'est pas disposé à cette comédie magique, mais il a une autre idée: il n'agit que le troisième jour et il le fait en ramenant à la vie une personne qui Lui est chère. Il a devant Lui la maladie et la mort, mais également – comme cela a eu lieu dimanche dernier – la pensée partielle et erronée de l'homme prêt à tout réduire à ses propres catégories, même si c'est de bonne foi. Et précisément le troisième jour, Il annule tout cela.

Arrivé sur les lieux du fait, Jésus entend la phrase de Marthe qui appartient à l'humanité qui croit et qui, toutefois, a besoin d'un réconfort supplémentaire:

«Seigneur si tu avais été ici, mon frère ne se-



rait pas mort».

Une phrase très humaine, qu'il nous sera sans aucun doute arrivé de penser, si ce n'est de prononcer, face à la perte d'un être cher. Et cela a lieu ponctuellement à chaque fois que nous nous trouvons face à l'irréparable, à la difficulté que produit ou qu'a produit un événement négatif. Une phrase qui trouve ensuite sa résolution dans cette profession de foi qui conduit Marthe elle-même à faire appel au dernier jour: «Je sais que je ressusciterai le dernier jour». Cela est juste et reflète la foi d'Israël, mais n'est que partiel: Jésus est le dernier jour, et même le Premier et le Dernier, comme le souligne l'Apocalypse: le premier et le dernier mot sur notre vie.

Jésus prend donc progressivement les deux sœurs par la main: le signe accompli n'est pas automatique, mais il

tire sa signification et sa force de ses paroles qui insistent sur l'unique attitude que l'homme peut avoir contre le mal sous chacune de ses manifestations, y compris la mort. Des paroles fortes: «Qui croit en moi, même s'il meurt, vivra; et quiconque vit et croit en moi ne mourra jamais. Le crois-tu?». La foi qui conduit à la proximité, à la communion active entre l'homme et Dieu, une foi qui insère dans une dimension nouvelle, celle d'acquérir la vie dans sa plénitude. La foi qui est un élément commun et présent dans les deux épisodes de la Samaritaine et de l'aveugle.

La gloire de Dieu passe par cette foi et voilà alors qu'à lieu le signe de la vie pour Lazare, mais également pour les personnes présentes.

Au centre, il n'y a pas seulement Lazare lié et enveloppé de bandelettes qui est placé dans la tombe et qui à présent s'anime (et que Dieu a vraiment aidé, rappelons-nous Lazare qui vit seul sous la table du riche et que Dieu accueille dans son Royaume): ce Lazare, frère de Marthe et Marie ramené à la vie est un signe de ce qui arrivera à celui qui conserve son lien avec le Christ; un lien dicté, marqué par la foi. Et c'est cette même foi don de Dieu qui féconde notre vie et notre

rencontre avec des situations également négatives.

A côté du signe de Lazare, un autre miracle se dessine à l'horizon et Jean conclut l'épisode par celui-ci: «Beaucoup d'entre les Juifs qui avaient vu ce qu'il avait fait, crurent en lui».

Cela se passe comme pour les Samaritains qui, auparavant ennemis des Juifs, reconnaissent le Christ comme le sauveur du monde.

Tout cela est l'indice de l'aube de la résurrection, qui diffuse une lumière qui réussit à ouvrir certains cœurs fermés et à vaincre les ténèbres et la dureté.



